



Procédure de soumission et de labellisation
d'un projet dans le cadre des appels à
projets ANR 2007

Pour toutes demandes d'informations, contacter :

MEDICEN Paris Region
6 rue Alexandre Cabanel, 75015 PAIS

projets@medicen.org

Tél : 01 44 49 30 00

6, rue Alexandre Cabanel • 75015 Paris • Tél. : 33 (0)1 44 49 30 00 • Fax : 33 (0)1 44 49 30 05

www.medicen.org

1. Contexte de l'appel à projets

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) vient de lancer ses différents appels à projets 2007 (AAP, annexe 1).

Les partenaires du projet doivent mentionner si leur projet fait partie des projets labellisés, ou en cours de labellisation par un pôle de compétitivité (ou plusieurs, en cas de projet interpôles). Les partenaires d'un projet labellisé par un (des) pôle(s) de compétitivité et retenu par l'ANR dans le cadre de cet appel à projets pourront se voir attribuer un complément de financement par l'ANR. Le complément de financement servira à la promotion du projet à l'extérieur, et à le faire vivre au sein du pôle.

A noter : La labellisation ne sera pas considérée par l'ANR comme un avis scientifique, mais comme un critère d'adhésion aux objectifs du pôle.

2. Modalités relatives aux pôles de compétitivité pour la labellisation

2.1. Modalités relatives à l'ANR

Le partenaire coordinateur ou le(s) partenaire(s) concerné(s) devront transmettre à l'ANR, pour chaque pôle de compétitivité concerné, un formulaire d'attestation de labellisation dûment rempli et signé par un représentant de la structure de gouvernance du pôle, dans un délai de deux mois maximum après la date limite d'envoi des projets à l'ANR.

2.2. Critères d'éligibilité des projets pour une labellisation par MEDICEN Paris Région

Dans ce contexte, Medicen propose d'examiner tous les dossiers qui répondent aux critères d'éligibilité des projets :

- **Appartenance à une thématique du pôle MEDICEN Paris Region**
 - Neuropathologies
 - Oncologie
 - Infectiologie
 - Médecine moléculaire et cellulaire
 - Imagerie biomédicale
 - Sciences et techniques du médicament

- **Le porteur devra être adhérent / ou avoir déposé son dossier d'adhésion** (documents disponible sur http://medicen.org/index.php?option=com_content&task=view&id=45&Itemid=127 et liste des entités adhérentes en 2006 disponible sur le site : http://medicen.org/index.php?option=com_content&task=view&id=64&Itemid=67)

- **Potentiel de valorisation économique et industrielle**
 - Création de valeurs (brevets, licences...)
 - Création d'emplois
 - Création d'entreprise

La labellisation ne sera prononcée qu'au vu des projets complets et définitifs que les porteurs de projets nous adresseront.

3. Processus d'analyse et de labellisation des projets ANR par Medicen Paris Région

3.1. Description du processus

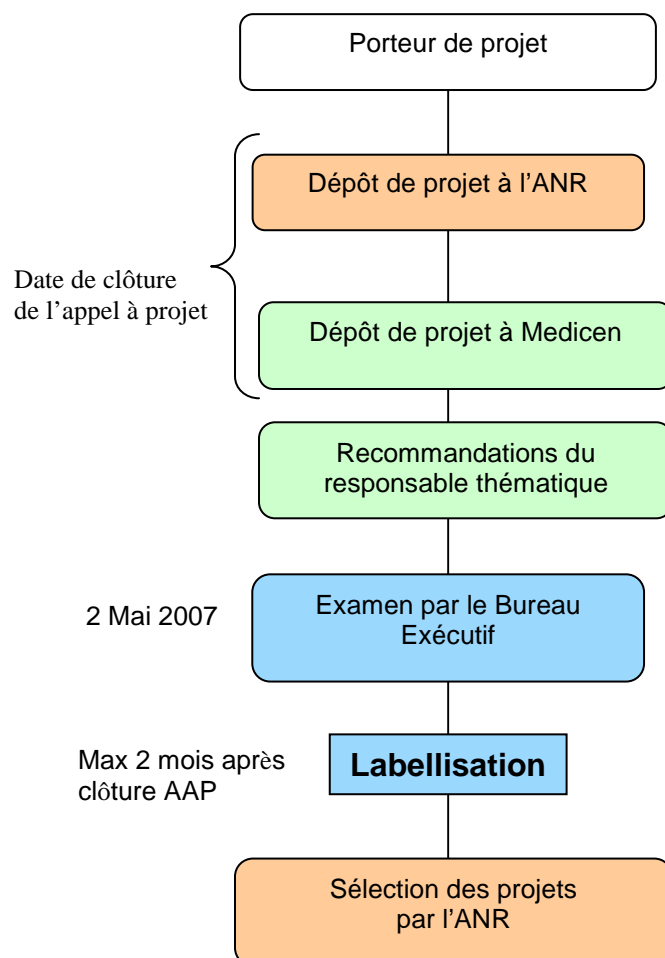
1. Envoi du dossier complet à l'ANR <http://www.agence-nationale-recherche.fr/AAPProjetsOuverts> par le porteur du projet
2. **Envoi simultané à Medicen** (à projets@medicen.org) par les porteurs de projet des documents suivants :
 - o Le projet envoyé à l'ANR complet et définitif ;
 - o Formulaire d'attestation de labellisation renseigné. (Le formulaire d'attestation de labellisation d'un projet par un pôle de compétitivité est disponible sur le site de l'ANR avec l'ensemble des documents téléchargeables constituant le dossier de soumission pour chacun des appels à projets).
3. Analyse des projets par la direction opérationnelle du pôle et recommandation par le responsable thématique concerné.
4. **2 Mai** : labellisation des projets au cours du bureau exécutif de MEDICEN Paris Region.
5. **Avant le 6 mai** : envoi de l'attestation de labellisation par MEDICEN Paris Region au porteur du projet.
6. Transmission de l'attestation de labellisation à l'ANR par le porteur de projet dans un délai de deux mois maximum après la date limite de dépôt des projets.
7. Dès la décision de financement de l'ANR, le porteur de projet financé doit prendre contact avec MEDICEN Paris Region pour pouvoir mettre à profit le complément de financement, à savoir 9% du montant de l'aide initialement accordée à l'ANR (dans un maximum de 18 000€).

Détermination du complément de financement « ANR » pour les « projets de pôles »

Montant de l'aide initialement accordée par l'ANR	Complément de financement « pôles de compétitivité » pour pôles mondiaux ou à vocation mondiale
Inférieur à 20 000 €	Pas de complément de financement
Compris entre 20 000 et 200 000 €	9 % du montant de l'aide initialement accordée par l'ANR
Supérieur à 200 000 €	18 000 €

L'examen des dossiers sera conduit par le groupe technique dans le strict respect de la confidentialité conformément aux statuts de Medicen Paris Région.

3.2. Planning



ANNEXE 1 : Appels à projet retenus par Medicen

Départements Biologie et Santé

Catégorie des Appels à Projets	Objectifs	Dates limite de dépôt ANR
Physiopathologie des maladies humaines (PHYSIO)	Soutenir des projets de haut niveau de recherche fondamentale, clinique ou thérapeutique liés à l'étude des maladies humaines.	06-mars-07
Microbiologie, immunologie et maladies émergentes (MIME)	Promouvoir les recherches en microbiologie et en immunologie au plus haut niveau	07-mars-07
Recherche et innovation en biotechnologies (RIB)	Promouvoir le transfert de connaissances entre les partenaires académiques et industriels Porteur de projet industriel	13-mars-07
Emergence et maturation de projets de biotechnologie et de technologie pour la santé (EMPB)	Soutenir des projets à fort potentiel de valorisation Services de valorisation doit faire la demande de projet	09-mai-07
Neurosciences, Neurologie et Psychiatrie (Neuro)	La compréhension du fonctionnement du système nerveux et le traitement de ses maladies	08-mars-07
Physique et Chimie du Vivant (PCV)	Stimuler une recherche pluridisciplinaire (chimie, physique, biologiste)	
Programme Pluriannuel National de Recherche sur les Maladies Rares (MRAR)	Soutenir des réseaux de recherche Physiopathologie, la génétique, la modélisation et les approches thérapeutiques pré-cliniques des maladies rares.	12-mars-07
Programme Santé-environnement et Santé-travail (SEST)	Compréhension de l'impact des facteurs environnementaux sur la santé	20-mars-07
Technologies pour la Santé (TecSan)	Elaboration de concepts innovants et de sauts technologiques importants pour renforcer l'expertise et la compétitivité des organismes de recherche et des entreprises du domaine. Porteur de projet industriel	20-mars-07
Longévité et vieillissement		25-mars-7 (prévisionnel)
Biologie systémique (en partenariat avec le Biotechnology and Biological Sciences Research Council - UK)		18-avril-2007 (prévisionnel)

Non-thématique		
Chaires d'excellence	Attirer en France les meilleurs chercheurs et enseignants-chercheurs, dans toutes disciplines de recherche	23-mars-07

Les dossiers scientifiques et les attestations de labellisation pour chaque appel à projets sont disponibles sur <http://www.agence-nationale-recherche.fr/AAPProjetsOuverts>